

Norme d'utilisation du logo Hydro-Québec

La présente norme porte sur la zone de protection à respecter lors de l'utilisation du logo d'Hydro-Québec.

Zone de protection à respecter

La zone de protection est égale à deux espaces clés entourant le logo.

L'espace clé est égal à la distance qui sépare la base du mot « Hydro » de la base du mot « Québec ».



Mise en place du logo

Le logo est centré verticalement et horizontalement dans l'espace qui lui est réservé. Sa taille est calibrée optiquement par rapport aux autres logos.

Dans la mesure du possible, le logo d'Hydro-Québec est positionné en haut ou à gauche lorsqu'il est juxtaposé à d'autres logos.

Couleurs à utiliser

Le logo est imprimé en noir ou renversé en blanc.

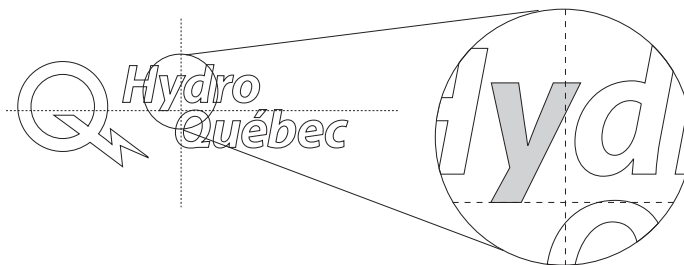
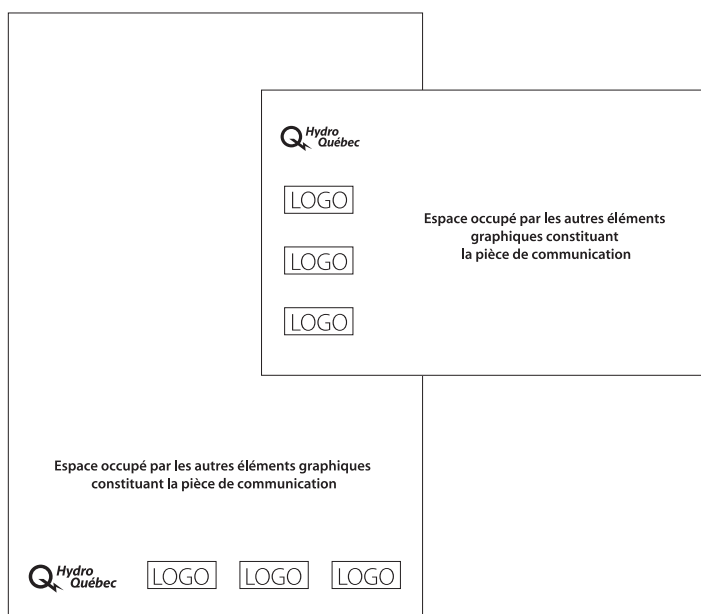
Repérage du centre du logo

Le repère du centre a été calibré de façon optique. Il est le résultat de la croisée de l'axe horizontal, qui passe par la base du « y », et de l'axe vertical, qui passe par le centre supérieur du bras droit du « y ».

Autorisation préalable

Tout document sur lequel le logo d'Hydro-Québec est apposé doit être soumis à Hydro-Québec pour approbation avant sa parution.

Le logo est en couleurs si les logos des autres partenaires le sont.



Pour des applications particulières ou pour toute question, veuillez vous adresser à la direction principale – Communications, groupe – Affaires corporatives et secrétariat général qui est responsable de l'élaboration des normes graphiques de l'identité visuelle.